DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

OBJET:

ELECTION DU 3E VICE-PRESIDENT DU **BUREAU**

N° CS2025-02

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents: 30 Pouvoirs: 7

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: 15 avenue Emile Zola 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 24 janvier 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ -Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. SONGEON - M. Jean-Claude Christophe TERRIER - M. Denis MAIRE - M. Pierre-Jean CRASTES - Mme Carole VINCENT - M. Julien BOUCHET - M. Patrick ANTOINE - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Eddi ETIENNE - M. Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT - M. Stéphane VALLI - Mme Nadine **PERINET - M. Pierrick DUCIMETIERE**

Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Bernard BOCCARD - Mme Marion BARGES-DELATTRE suppléant de M. Yves CHEMINAL -M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice **DUNAND - Mme Véronique LECAUCHOIS** suppléant de M. Michel MERMIN

Délégués représentés :

M. Denis LINGLIN donne procuration à M. Daniel RAPHOZ - Mme Annick GROSROYAT donne procuration à M. Vincent SCATTOLIN - M. Claude MANILLIER donne procuration à M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER donne procuration à M. Christophe SONGEON - M. Florent BENOIT donne

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 074-200075372-20250207-CS2025_02-DE

procuration à Mme Carole VINCENT - M. Philippe MONET donne procuration à M. Stéphanie VALLI - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

• <u>Délégués excusés</u> :

M. Denis LINGLIN - M. Patrice DUNAND - Mme Marie - Pierre BERTHIER - M. François DEVILLE - Mme Annick GROSROYAT - M. Bernard BOCCARD - M. Hubert BERTRAND - M. Claude MANILLIER - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET -- Mme Isabelle HENNIQUAU -M. Yves MASSAROTTI - Mme Catherine BRUN - M. Cyril DEMOLIS - M. Yves CHEMINAL - M. Régis PETIT - M. Sébastien JAVOGUES

ELECTION DU 3E VICE-PRESIDENT DU BUREAU

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain,

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition d'élection et de fonctionnement du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-22 du 10 septembre 2020 fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération du Comité syndical n° CS2020-23 du 10 septembre 2020 relative à l'élection des Vice-présidents et des membres du Bureau du Pôle métropolitain désignant au poste de 3ème Vice-président, Monsieur Pierre-Jean CRASTES déléguée de la Communauté de communes du Genevois ;

Vu le courrier de démission de Monsieur Pierre-Jean CRASTES de sa fonction de Vice-président du Pôle métropolitain, daté du 22 octobre 2024;

Vu le courrier daté du 07 novembre 2024 valant acceptation de la démission de Monsieur Pierre-Jean CRASTES de sa fonction de Vice-président du Pôle métropolitain par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,

Il convient de procéder au remplacement de Monsieur Pierre-Jean CRASTES et d'élire un nouveau 3ème Vice-Président selon les dispositions statutaires du Pôle métropolitain et les modalités établies par la délibération n° CS2020-22.

Avant de procéder à l'élection, Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain du Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres ler et II du titre ler du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT;

Il en résulte que chaque membre du Bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 074-200075372-20250207-CS2025_02-DE

troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Monsieur Christian DUPESSEY procède à l'appel de candidature.

Candidat: M. Julien BOUCHET

Monsieur Christian DUPESSEY sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Gabriel DOUBLET et Vincent SCATTOLIN.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 44

Nombre de délégués présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Nombre de suffrages exprimés : 36

Blanc: 0 Nul: 0

M. Pierrick DUCIMETIERE: 36

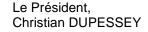
Monsieur Julien BOUCHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 3ème Vice-Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 14/02/2025

Publié ou notifié le 14/02/2025

Le Secrétaire de séance Vincent SCATTOLIN







La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.